

Faut-il cinq ans pour devenir instituteur? Le débat sur la HEP vaudoise devra trancher

Vaud Anne-Catherine Lyon a présenté jeudi l'avant-projet de loi sur la Haute Ecole pédagogique. Au menu: plus d'autonomie et une direction clarifiée. Mais deux variantes s'affrontent: faut-il un bachelor ou un master pour enseigner au primaire?

Samuel Russier

Anne-Catherine Lyon n'en finit pas de désamorcer les champs de mines de la formation vaudoise. Après avoir apaisé le débat sur les notes, la cheffe socialiste du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) espère maintenant régler le sinistre dossier de la Haute Ecole pédagogique (HEP). Minée par des conflits internes renforcés par une organisation déficiente depuis sa création en 2000, l'institution avait été achevée en 2004 par la non-reconnaissance de ses diplômes par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

De quoi inciter le Conseil d'Etat à une refondation complète de l'école, aujourd'hui sous un régime transitoire. Jeudi, Anne-Catherine Lyon a donc présenté l'avant-projet de loi sur la HEP, mis en consultation jusqu'au 30 septembre. Une commission de refondation, composée notamment de représentants des hautes écoles du canton de Vaud et d'ailleurs, a accompagné les travaux du gouvernement. Si elle est acceptée par le Grand Conseil, la nouvelle HEP devrait ouvrir à la rentrée 2008.

Proposition révolutionnaire

Le combat sera pourtant encore brûlant ces prochains mois. Car l'avant-projet ne se contente pas de donner à la HEP les structures stables et claires qui lui ont manqué: accusé d'avoir fabriqué une HEP au rabais en 2000, en évitant au maximum les questions de fond, le Conseil d'Etat a choisi cette fois d'ouvrir tout grand le débat sur la formation des enseignants, en proposant deux variantes autour des futurs maîtres préscolaires et primaires. La première est classique: les aspirants instituteurs entreront à la HEP après leur bac, pour trois ans de formation pédagogique, le tout sanctionné par un bachelor.

La seconde option est bien plus révolutionnaire. Il s'agirait d'exiger des candidats un bachelor, obtenu par exemple à l'Université, avant d'entrer à la HEP, qui ne décernerait



La conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, entourée par Christian Pilloud (à gauche), directeur de l'enseignement supérieur, et Michel Rochat, membre du comité directeur de la HEP. Si elle est acceptée par le Grand Conseil, la nouvelle Haute Ecole pédagogique devrait ouvrir à la rentrée 2008. LAUSANNE, 15 JUIN 2006

plus qu'un master. Pour devenir instituteur, le bachelier devrait ainsi étudier encore cinq à six ans.

De quoi inquiéter le député libéral Jacques-André Haury: «Ces cursus sont très longs et risquent de décourager les candidats.» «Il ne faudrait pas que cette durée pénalise les étudiants avec moins de moyens», avertit Josiane Aubert, présidente du Parti socialiste. Un autre élément préoccupe les radicaux: l'exigence d'une maturité au

minimum pour accéder à la HEP. «Il serait regrettable de se priver de gens qui ont une réelle vocation tout en ayant un parcours de vie difficile», commente Pierre-Antoine Hildbrand, président des Jeunesses radicales.

Syndicats ravis

Les syndicats enseignants sont en revanche ravis, eux qui ont fait d'un master pour les maîtres du primaire une priorité. «Nous saluons cette

ouverture», commente Jacques Daniélou, président de la Société pédagogique vaudoise (SPV) en attendant la prise de position officielle du syndicat.

C'est que la version longue offrirait un argument de choix pour revaloriser le statut des enseignants, et leurs salaires. L'Etat mettrait-il le doigt dans un engrenage qui lui coûtera très cher? «La profession d'enseignant du préscolaire et du primaire doit de toute façon être

réévaluée dans le cadre du projet DECFO (ndlr: qui revoit en profondeur la classification des fonctions au sein de l'Etat), répond Anne-Catherine Lyon. Même avec un bachelor, les enseignants sont déjà soumis à des exigences supérieures à l'ancien système.»

Autre problème à régler: la reconnaissance des diplômes. Celle-ci pourrait intervenir avant même l'aboutissement du projet de loi final: le canton a relancé en parallèle une demande de reconnaissance auprès de la CDIP. Si aucune décision n'a encore été prise, Anne-Catherine Lyon assure avoir un «bon feedback». Les diplômes des maîtres du préscolaire, primaire, secondaire I et II pourraient être reconnus au niveau suisse et international dès cet automne, avec effet rétroactif pour tous les titres dès 2001.

Autonomie face à l'employeur

Mais le préavis négatif initial de la CDIP n'a été que le déclencheur d'une crise qui couvait depuis la création de la HEP. Tirillée entre les enseignants issus de l'ancienne Ecole normale et ceux de l'ex-Séminaire pédagogique, l'institution a souffert de l'absence d'une direction claire et respectée. Le projet de loi présenté hier espère régler ce problème en donnant à la HEP les mêmes structures qu'à l'Université.

Elle sera ainsi dotée d'un recteur, épaulé par deux directeurs, l'un pour l'enseignement et la recherche, l'autre pour l'administration générale. Des représentants des professeurs, des assistants, du personnel administratif et des étudiants siègeront quant à eux dans un Conseil de la HEP, qui fera office d'autorité consultative.

Cette organisation offre à la HEP, établissement de droit public doté de la personnalité morale, une réelle autonomie, notamment vis-à-vis de l'Etat employeur des enseignants. «Cette disposition brise le couple idéologique fort entre le DFJ et la HEP, qui soumettait cette dernière à la pensée pédagogique unique», se réjouit Jacques-André Haury.